



HAL
open science

Clairvaux : marginalité rurale, centralité pénitentiaire

Olivier Milhaud

► **To cite this version:**

Olivier Milhaud. Clairvaux : marginalité rurale, centralité pénitentiaire. Raymond Woessner. La France des marges, Atlande, pp.132-133, 2016, 978-2350303819. hal-01378252

HAL Id: hal-01378252

<https://hal.science/hal-01378252>

Submitted on 28 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Clairvaux : marginalité rurale, centralité pénitentiaire

Olivier Milhaud est maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne, en charge de la préparation au concours. Il est spécialiste de géographie sociale et politique et du monde carcéral.

Le hameau de Clairvaux est situé à l'écart de la commune de Ville-sous-la-Ferté, en périphérie du canton de Bar-sur-Aube, à 60 km de Troyes, au cœur de la diagonale des faibles densités qui prend la France en écharpe des Ardennes aux Pyrénées, en passant par la Champagne et le Massif central. Lorsqu'en 1115, le moine cistercien Bernard de Fontaine (plus connu aujourd'hui sous le nom de Saint Bernard de Clairvaux) fonde son abbaye, il opte pour une vallée isolée, défriche une clairière (d'où son nom *Clara vallis*, « Claire Vallée », Clairvaux) et fonde une communauté monastique vivant de prière et de travail, à l'abri de son enceinte, selon la règle de Saint Benoît. La rupture avec le monde en fait une marge sociale autant que spatiale. L'abbaye de Clairvaux devient rapidement, grâce au charisme de son fondateur, l'une des plus puissantes abbayes cisterciennes. Cette marge rurale devient centralité monastique dès le XII^e siècle, au cœur d'un réseau religieux puissant liant Clairvaux à des centaines d'abbayes-filles à travers toute l'Europe, au point d'éclipser l'abbaye-chef d'ordre, Cîteaux (Association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, 1992). Sa bibliothèque fut considérée comme l'une des plus belles de l'Occident chrétien (l'UNESCO la classe Mémoire du Monde en 2009).

La présence monastique sur le site s'éteint à la Révolution française. L'abbaye gigantesque, reconstruite en 1774 par les moines, est vendue comme bien national, puis le gouvernement la rachète en 1808 pour y établir la plus grande maison centrale de France, pour les condamnés des cours d'assises de plusieurs départements ainsi qu'aux condamnés à plus d'un an de détention par les cours correctionnelles. La situation au milieu de quatre départements (l'Aube, la Haute-Marne, la Côte d'Or et l'Yonne), la disposition des divers bâtiments et leur immense taille constituent des atouts indéniables (Fey, Herbelot, 2013). Marge choisie par Saint Bernard et ses frères moines, Clairvaux devient une marge subie pour bon nombre de détenus de France. Clairvaux enferme jusqu'à 3000 détenus, ce qui en fait longtemps la plus grande prison du pays. La plus célèbre aussi, vu les personnalités incarcérées du XIX^e siècle à nos jours : Claude Gueux dont Victor Hugo relate la vie dans un de ses ouvrages, des communards, Blanqui, Kropotkine, des insoumis de Verdun, des résistants au début des années 1940, puis des collaborateurs, Charles Maurras, les généraux putschistes de la Guerre d'Algérie, le terroriste Carlos et plus récemment Aït Ali Belkacem... Les détenus étaient initialement incarcérés dans l'abbaye du XVIII^e siècle, avant d'être déplacés dans une nouvelle prison construite dans les années 1960 juste à côté, toujours au sein de l'enceinte monastique. Dans l'univers pénitentiaire français, la plupart des quelques 200 prisons sont des maisons d'arrêt pour prévenus et courtes peines. Les maisons centrales sont rares, moins de dix, et réservées aux détenus écopant de longues peines ou jugés les plus dangereux. Sa marginalité sociale – criminalité et dangerosité – en fait bien évidemment une référence dans l'antimonde carcéral, une centralité symbolique évidente pour les détenus.

Il n'en est pas de même pour la direction de l'Administration pénitentiaire. Comme l'a bien montré Philippe Combessie dans *Prisons des villes et des campagnes. Etude d'écologie sociale* (1996), Clairvaux a rassemblé des dynasties de surveillants, un groupe avec ses tensions bien sûr, mais infiniment plus présent et plus puissant que les directeurs, les personnels administratifs ou les

travailleurs du médico-social. A Clairvaux, ce sont les surveillants qui font la loi, qui forment un groupe aux pratiques ancrées depuis des décennies et qui contrôle, de fait, la centrale. Clairvaux a la réputation d'être une des centrales les plus dures de France. Les directeurs ne restent jamais plus de deux ou trois ans, soit que des événements dramatiques (assassinat d'un surveillant et d'une infirmière en 1971, émeutes de 1974, prise d'otage sanglante en 1978, fusillade et mort d'un détenu et d'un surveillant en 1992, mutineries et répressions féroces à répétition...) les forcent à quitter leur poste plus rapidement que prévu, soit que leur famille les incite à quitter cet espace très isolé, loin de toute vie urbaine, et où le poste de directeur n'est pas une sinécure face aux surveillants et à la dureté des conditions de détention et des détenus. Quant aux travailleurs sociaux, pas originaires de la région le plus souvent, ils ne trouvent aucune marge de manœuvre face au pouvoir des surveillants ancré depuis des lustres – ils demandent rapidement leur mutation. Dans les marges, l'organisation du pouvoir est toujours redéfinie.

En 2016, le Ministre de la Justice annonce la fermeture de la centrale de Clairvaux, vu son état de vétusté et de dégradation : « *Cela fait des années que la fermeture de ce centre, où le passé ne cesse d'inspirer la perception du présent, est annoncée sans qu'elle ne se concrétise. Je ne veux plus que les personnels soient contraints de travailler dans de telles conditions, pas plus que je ne souhaite que des personnes soient détenues dans des locaux aussi inadaptés.* » Le Ministre s'empresse de préciser qu'il ne remettait pas en cause la qualité du travail des quelques deux cents membres du personnel pénitentiaire (pour 130 détenus). La nouvelle prison de la région, prévue pour 2022 à Lavau, en périphérie urbaine de Troyes, sera plus grande (donc moins coûteuse en nombre de surveillants par détenus), plus propre et plus moderne, proche de la ville préfecture (donc du tribunal, de l'hôpital, de la police, et de la vie urbaine qui manquait tant aux personnels de direction). On retrouve la logique géographique d'implantation contemporaine des prisons françaises : de moins au moins au cœur des villes, dans ces sites hérités du XIX^e siècle à la centralité revalorisée aujourd'hui, ni dans le rural profond. Les nouvelles prisons sont implantées le plus souvent dans le périurbain au foncier moins onéreux et dans des sites accessibles (Milhaud, 2005). La marginalité des prisons ne réside donc pas dans une simple mise à distance mais plutôt dans l'articulation de distances et de discontinuités spatiales, du mur d'enceinte au stigmatisme symbolique (Milhaud, 2009).

Dans une marge rurale comme Clairvaux, les ressources économiques sont rares. Et l'établissement pénitentiaire constitue une source d'activité non négligeable pour un arrondissement comme celui de Bar-sur-Aube qui affiche un taux de chômage de plus de 14%, et des soldes naturel et surtout migratoire négatifs... A l'annonce de la fermeture, le maire de Ville-sous-la-Ferté parle de « *catastrophe pour le territoire, une de plus après l'annonce de la fermeture de Bayel [la Cristallerie Royale de Champagne à 10km de là] et les difficultés de Cauval [l'entreprise de literie de Bar-sur-Aube] (...) Il va forcément y avoir des conséquences au niveau des écoles, commerces et la dynamique de la commune* » (L'Est éclair, 28 avril 2016). Alors que les communes se mobilisent parfois contre l'implantation d'une nouvelle prison, celles du rural profond préfèrent les attirer ou dans notre cas les conserver coûte que coûte (Milhaud, 2009). C'est à l'échelle de la commune que les conséquences sont les plus fortes. Ville-sous-la-Ferté comptait avant l'annonce de la fermeture prochaine 525 emplois, un chiffre déjà en baisse de 20% depuis 1999 ! La prison emploie 200 personnels à elle seule.

Si Clairvaux constitue un cas intéressant pour étudier la France des marges, c'est qu'il permet de penser la relativité historique d'une marge (clairière de défrichage, puis cœur d'un réseau

monastique, maison centrale célèbre, implantée dans le rural profond...), l'articulation entre marginalité spatiale et marginalité sociale, la dépendance d'une marge face à ses ressources souvent peu diversifiées, sans oublier la représentation des marges. 2015 marqua les 900 ans de la fondation de l'abbaye : les bâtiments monastiques les plus emblématiques de l'architecture cistercienne furent restaurés, le passé carcéral du site ne fut pas du tout occulté avec une exposition sur la prison des enfants du XIX^e et la restauration du réfectoire des moines du XVIII^e qui fut utilisé au XIX^e comme chapelle pour les détenus. Il va de soi que la maison centrale actuelle, ses bâtiments des années 1960, ne faisaient pas partie des festivités... Dans quelle mesure peut-on patrimonialiser une marge ?

Bibliographie

Association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, 1992, *Histoire de l'Abbaye de Clairvaux. Actes du colloque de Bar-sur-Aube/Clairvaux, 22 et 23 juin 1990*, Bar-sur-Aube, Némont - Association Renaissance de l'abbaye de Clairvaux, 324 p.

Combessie Philippe, 1996, *Prisons des villes et des campagnes. Etude d'écologie sociale* (Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions ouvrières, 240 p.***

Fey Dominique, Herbelot Lydie, 2013, *Clairvaux. Vies emmurées au XIX^e siècle*, Hallennes-lez-Haubourdin, The BookEdition, 448 p.

Milhaud Olivier, 2009, *Séparer et punir. Les prisons françaises : mise à distance et punition par l'espace*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Bordeaux, 368 p.

Milhaud Olivier, 2015, « La prison et la ville : divorce à l'amiable ? », *Urbanités*, n°5, <http://www.revue-urbanites.fr/5-la-prison-et-la-ville-divorce-a-lamiable/>